

Image not found or type unknown



Droit de visites le we et pendant les vacances

Par **tonyou**, le **05/02/2008** à **21:09**

Bonsoir,rrn
je voudrai savoir ce que je risque si pendant une période déterminée, je n'exécute pas le droit de visite ni d'hébergement le we et pendant les vacances scolaires.
rrnCordialement,rrn
Tonyou